

LE PUBLICISTE.

DUODI 2 Fructidor, an VII.

Victoire remportée par l'armée d'Helvétie. — Prise de 1500 prisonniers, douze pièces de canon et deux drapeaux. Lettre écrite par le commandant de Mantoue au général Kray. — Autre lettre de Sidney Smith sur la retraite de Buonaparte de Saint-Jean-d'Acre. Nouvelles diverses d'Angleterre. — Avantages remportés sur les rebelles de la Haute-Garonne. — Extrait d'une lettre d'un Anglais à Lucien Buonaparte.

ITALIE.

Mantoue, le 13 thermidor.

La pièce suivante, d'après laquelle la capitulation de cette ville a été signée, mérite de trouver place dans l'histoire.

Au quartier-général à Mantoue, le 10 thermidor.

A M. le baron de Kray, général d'artillerie, commandant l'armée de S. M. l'empereur sous Mantoue.

Général, ce n'est pas moi qui vous ai demandé à capituler, c'est vous qui m'en avez fait la proposition en termes généraux, fondée sur le compte que nous devons, vous & moi, à nos états respectifs, du sang que nous ferons répandre.

Votre urganité & l'idée que vous avez de la véritable gloire, peuvent-elles se concilier avec les propositions dures & déshonorantes que vous me faites, lorsque je me montre disposé à céder à des conditions honorables? Voulez-vous donc me faire signer mon infamie & mon supplice? Voulez-vous mettre dans les fers & déshonorer la brave garnison de Mantoue?

Que di-iez vous d'un général français qui vous méconnoitroit assez pour vous faire une semblable loi? Il faut mieux mourir l'épée à la main; & puisque vous ne voulez que du sang & des ruines, nous vous livrerons nos cadavres, & notre gloire effacera la vôtre. Telle seroit votre réponse: eh bien! M. le général, telle est la mienne, telle est celle du conseil de guerre de défense, telle est celle de toute ma garnison. Croyez-moi sur ma parole d'honneur, nous avons encore les moyens d'éloigner l'instant du triste triomphe, après lequel vos soldats dévasteront comme des barbares cette belle ville, en se baignant dans notre sang: nous avons des retranchemens au lieu de retraite. Evitez ces affreux excès qui n'ont rien d'utile pour le résultat, qui ruineront votre conquête, qui affoibliront votre gloire. S'il vous faut des trophées, s'il vous faut des hommes en prison, je vous offre ma personne, & tout le corps des officiers. Nous serons vos otages pour la garantie de la non-activité du reste de la garnison, contre l'empereur & ses alliés, sous condition que nos sous-officiers & soldats retourneront en France. Ce terme moyen concilie l'humanité avec tous les intérêts politiques, qui ne peuvent certainement pas consister à ruiner la place, ses habitans & ses superbes magasins, dont vous pouvez vous assurer la conquête, & à laisser ainsi au monde, à cette ville sur-tout, d'affreux souvenirs, lorsqu'il ne tient qu'à vous d'y rendre votre nom célèbre par des sentimens équitables & modérés, en même-tems vous en aurez mieux servi votre prince.

D'après ces réflexions, je vous renvoie le projet de capitulation avec les légers changemens qui peuvent la rendre acceptable sans risque & sans déshonneur. Si vous les rejetez, reprenant les armes, nous sommes résolus de donner le noble exemple de guerriers, qui ont su préférer la mort à la honte. Je vous demande alors de donner le signal du premier coup de canon.

Recevez, monsieur le général, l'assurance sincère de ma parfaite estime & de ma haute considération.

Le général de division,

FOISSAC-LATOUR.

ANGLETERRE.

Londres, le 18 thermidor.

La manœuvre de la flotte française a presque entièrement dérangé le plan de l'expédition secrète, qui ne sera exécuté

que lorsque nous aurons reçu des nouvelles certaines sur sa destination. Si elle se rend en Irlande, une partie des troupes destinées à l'expédition sera obligée de s'y rendre aussi. Ce contre-coup a fait subitement baisser les fonds à 61 $\frac{1}{2}$.

Lundi dernier, vingt vaisseaux de ligne ont reçu par le télégraphe l'ordre de mettre à la voile pour bloquer le port de Brest & empêcher la flotte d'inquiéter nos côtes.

Le lord Elgin partira dans quelques jours pour Constantinople, avec de riches présens pour le grand-seigneur.

Lord Mulgrave est envoyé à Vienne.

La garnison anglaise à Minorque est à présent de six mille hommes. La disette de vivres est extrême à Mayorque.

L'amiral Parker s'est emparé, dans les Indes Occidentales, de 32 vaisseaux suspects.

Le capitaine Cook, de la frégate *la Sybille*, a pris dans la mer des Indes la frégate française *la Forte*. Cette dernière a fait une telle résistance que tous ses officiers ont été tués.

Nous sommes informés par des nouvelles officielles de Madras, que la guerre contre Typpo Saïb est de nouveau commencée. Les armées de Madras & de Bombay étoient en marche pour se joindre à un certain point, lorsque celui-ci, qui en étoit prévenu, attaqua l'armée de Bombay; mais ses efforts furent inutiles; il fut complètement battu & obligé de se retirer vers Seringapatnam. La compagnie des Indes est bien déterminée à chasser pour jamais cet usurpateur du royaume de Massoure, & à rétablir sur le trône le prince légitime qui est toujours prisonnier de Typpo.

M. Tooke, agent de la compagnie des Indes à Constantinople, a reçu de Sidney Smith copie de la lettre suivante:

Extrait d'une lettre écrite par Sidney Smith à l'amiral Blanket, commandant les vaisseaux anglais dans la Mer-Rouge, et à M. Jean Wilson, agent de la compagnie des Indes.

Jaffa, le 11 prairial, an 7.

Je vous ai écrit le 27 floréal par la voie d'Alep. Je trouve moyen de vous envoyer un *duplicata* de ma lettre par les bons offices d'Ismael, pacha de Jérusalem, que j'ai eu la satisfaction de joindre ici en poursuivant l'armée battue de Buonaparte qui se retire. Il a été obligé de lever le siège de Saint-Jean-d'Acre le 1^{er} prairial; connoissant son intention, j'ai précédé sa colonne d'avant-garde jusqu'à Gaza, dans sa marche le long du rivage, & je l'ai harassée de manière qu'elle s'est dirigée sur l'intérieur, mais non sans être molestée par les Arabes. L'orgueil du ci-devant, conquérant vaincu ne lui a pas permis de me faire les ouvertures naturelles en faveur des blessés, après avoir rompu toute communication

par une lettre insolente qu'il m'écrivit, dans la crainte des conséquences de la défection générale de son armée. Il a amené jusqu'ici ces malheureux par terre; & trouvant qu'il étoit impossible de transporter plus loin les plus maltraités, il rassembla tous les vaisseaux qu'il put se procurer dans ce port, & les y fit embarquer avec les canons de 12 & de 8 & les obusiers trop lourds pour être conduits par terre au milieu des sables. Ces vaisseaux, qui devoient se rendre à Damiette, furent mis en mer sans eau, sans provisions & sans matelots; ce que j'attribue à la précipitation & au manque d'ordre plutôt qu'à aucune autre cause. Quoi qu'il en soit, les malheureux qui pouvoient encore se mouvoir n'hésiterent point à venir droit à nous, persuadés que nous leur accorderions tous les bons offices de l'humanité; ils ne se tromperent pas. Nous sommes, par ce moyen, maîtres des pièces de 12 qui avoient ouvert la première brèche; quant à celles de 24 & de 18 qui firent la dernière, elles sont encore éparées avec les morts & les mourans le long de la route d'Acree à Jaffa. Le reste de cette puissante armée se traîne vers les confins de l'Egypte, dans un tel état que, si la grande armée pouvoit l'atteindre, elle feroit une proie facile. Buonaparte compte rencontrer des renforts venant du Grand-Caire; mais j'espère avoir préparé de l'occupation à la portion de son armée qu'il y avoit laissée; de manière que ce qui pourroit arriver à Suez ne sera pas formidable pour l'Inde. Veuillez faire passer un duplicata de cette lettre au capitaine Wilson à Judda, pour l'information du gouvernement dans l'Inde.

J'ai l'honneur d'être, &c. *Signé, W. SIDNEY SMITH.*

REPUBLIQUE FRANÇAISE

Extrait d'une lettre écrite de Toulouse à un membre du conseil des anciens, le 25 thermidor.

L'armée républicaine, sortie de Toulouse, se porta le 23 sur Couloumiers, dissipa les attroupés, en tua cinquante. Elle se dirigea ensuite sur l'Isle-en-Jourdain, où les insurgés étoient au nombre de 3 à 4 mille: l'attaque commença hier, 24, vers les neuf heures du matin; la ville fut emportée après une résistance dans laquelle les insurgés perdirent 400 hommes. On leur fit quelques prisonniers qui furent conduits ici hier au soir.

L'armée républicaine continue sa marche sur Gimont, en poursuivant les insurgés qui ont pris cette direction.

Muret est encore au pouvoir des royalistes; ils s'y sont retranchés.

Le fil de la conspiration a été découvert à tems. On tient le fils de Launai, ancien gouverneur de la Bastille. Il a tout avoué.

Lorsque l'armée du Tarn aura fini de ce côté, elle doit se porter sur Haute-Rive & Muret. On dit que Beaumont est tranquille.

PARIS, le 1^{er} fructidor.

— Un arrêté secret, du 29 messidor, retireroit au général Massena le commandement en chef de l'armée d'Helvétie & le conféroit au général Moreau. Un autre arrêté, du 29 thermidor, qui rappoite le précédent, conserve le général Massena à l'armée d'Helvétie, & maintient le général Moreau dans le commandement en chef de l'armée du Rhin, auquel l'appelloit un arrêté du 17 messidor. Un courrier extraordinaire va porter ces nouvelles déterminations du directoire.

— On savoit à Bruxelles, le 29 thermidor, qu'une flotte anglaise de 80 voiles, y compris 5 vaisseaux de ligne & 5 frégates, étoit sortie de la rade des Dunes, le 26 au soir, & se dirigeoit vers l'Est, c'est-à-dire sur la Belgique ou la

Hollande; mais on ignoroit encore si elle avoit tenté un débarquement quelque part.

On dit que le stathouder est sur cette flotte, dont la destination alors ne seroit plus un problème.

— Des agens de la police ont arraché hier un placard séditieux, où Moreau est traité de lâtonneur, Joubert d'aris-tocrate, à cause de son mariage, Bernalotte d'hypocrite; Lefebvre, Championnet, Muller, Macdonald, n'y sont pas plus épargnés.

— Les corps-de-garde bourgeois de la place Michel, de la Croix-Rouge & adjacens, viennent d'être occupés par la garnison de Colfou.

— La classe de littérature & beaux-arts a réduit à trois les sept noms que lui avoit présentés la section de poésie. Les candidats entre lesquels l'institut aura à choisir, sont les cit. Arnault, qui a obtenu 216 votes, Lemercier 197, & Parny 169.

— Cinq cents chevaux de trait, équipés à neuf, sont partis pour la remonte de l'artillerie de l'armée des Alpes.

— Le théâtre Feydeau doit rouvrir le 15 de ce mois, sous la direction des citoyens Valley, Récicourt & Dépinay.

— La citoyenne Bellecour, l'une des meilleures actrices de l'ancienne comédie française, vient de mourir dans sa 69^e année. Elle avoit quitté le théâtre en 1792; elle reparut l'année dernière au théâtre de la république.

— Les chouans ont été de nouveau battus du côté d'Angers, de Laval, Vitré, &c. par les carabiniers & les chasseurs de la 28^e légers.

— La loi du 24 messidor dernier, sur la responsabilité des communes, vient d'être appliquée par les administrations centrales des départemens de la Haute-Garonne, du Tarn, d'Indre & Loire, de la Sarthe, de la Mayenne, de Maine & Loire, Ile & Vilaine, &c. it festés par les chouans. En conséquence, un grand nombre d'otages ont été enlevés & renfermés jusqu'à leur déportation. Les brigands usent de représailles & enlèvent les familles des fonctionnaires publics & d'acquéreurs de biens nationaux.

— Un grand nombre de troupes françaises se rassemblent dans le Hunsdruck; elles sont destinées à former l'aile gauche de l'armée du Rhin. Avant l'expiration de la quinzaine, cette armée sera forte de 55.000 combattans.

— On assure que le général Mack doit être échangé contre le général Serrurier.

— On dit que la forteresse de Tortone vient de se rendre, mais on ignore encore les termes de la capitulation.

— Le citoyen Kieffer, secrétaire-interprète de la légation française près la Porte Ottomane, écrit des Sept-Tours le 9 prairial, que depuis quelque-tems les français sont beaucoup mieux traités à Constantinople.

— Les Mémoires du fameux Mesmer se vendent chez Fuchs, libraire, rue des Mathurins.

LOTÉRIE NATIONALE.

Tirage du 1^{er} fructidor.

78 66 46 63 34.

VARIÉTÉ.

On a imprimé dans la décade philosophique une intéressante lettre d'un Anglais, ami de la liberté, à Lucien Buonaparte; elle est parfaitement traduite; elle contient des vœux libéraux & de sages conseils. Nous regrettons de n'en pouvoir citer que ces deux paragraphes :

« J'ai à vous entretenir, citoyen, des intérêts les plus chers,

les plus sacrés de la nation; si votre illustre France possédait d'hui; certes, elle ne seroit pas si pauvre; mais point de son a; & mes regards se portent sur la nature d'hui du moment pour le porteur. Les prévisions prairial, faits par France qu'enfin votre gouvernement mieux que l'raie liberté d'édact & de lui associer hommes prêtent ferme liberté, à ce dévotant système du gouvernement nient pas en collègues de c'est aux act opinion à ce de nous tromp puisqu'ils font C O N Le direc lui annonce fensive. Le elle s'est en prisonniers deux bataill Apès c république. Le cons proposition tion portait bien mérit Dulaure du Puy-de confédérés menacent l osent excé sibles sur sient annu en rébellio lement con Duprés q'un com dernier de chefs nom d'armes. I ces tramec L'un & bref délai les mesure Li menace La prop cours ord Anger croiroit ce des dange

les plus sacrés de votre patrie ; c'est assez vous dire qu'il est question de la cause de la liberté en générale. Si le grand homme, si votre illustre frère étoit en France, & s'il étoit possible que la France possédant Buonaparte, fût devenue ce qu'elle est aujourd'hui ; certes, je n'aurois pas hésité à m'adresser directement à lui ; mais puisqu'on a ravi à l'Europe, à la cause sainte, son ornement & son appui, j'ai dû chercher un patriote qui pût m'entendre, & mes regards se sont naturellement portés sur le jeune homme à qui la nature a donné le nom d'un héros, & qui, jusqu'aujourd'hui du moins, s'est montré, par sa conduite politique, assez fort pour le porter.

» Les premiers détails qu'on nous transmit sur la révolution du 30 prairial, la marche que suivirent alors vos conseils, les rapports faits par Français (de Nantes) l'élection de Sieyes, nous firent espérer qu'enfin votre vaisseau alloit gagner le port : après avoir appelé au gouvernail un philosophe tel que Sieyes, qui sans doute sait mieux que personne comment il faut appliquer ces principes de vraie liberté qu'il connoît si bien, & qu'il a proclamés avec tant d'éclat & de succès, nous avons dû croire que vous ne pouviez lui associer que des hommes dignes d'un tel collègue ; que des hommes prêts à seconder ses efforts pour substituer un gouvernement ferme, libéral & pur, un gouvernement de justice & de liberté, à cette politique tortueuse, fanatique, tracassière, à ce dévorant système de pillage, à cette avide & turbulente ambition du gouvernement que vous venez de chasser. Il ne nous appartient pas encore de juger jusqu'à quel point les trois nouveaux collègues de Sieyes sont capables de le suivre dans la carrière ; c'est aux actes ultérieurs de votre directoire, à déterminer notre opinion à cet égard : nous ne pouvons au reste courir le risque de nous tromper, en attachant à leurs noms la fatale responsabilité, puisqu'ils forment la majorité ».

CORPS LEGISLATIF.

CONSEIL DES CINQ-CENTS.

Séance du 1^{er} fructidor.

Le directoire adresse au conseil un message par lequel il lui annonce que l'armée d'Helvétie vient de reprendre l'offensive. Le 27, elle a marché sur Schwitz & Altorff, dont elle s'est emparée, & elle a battu l'ennemi, lui a fait 1,500 prisonniers, & lui a pris 12 pièces de canon & 2 drapeaux : deux bataillons de conscrits se sont distingués à cette affaire.

Après cette lecture la salle retentit des cris de *vive la république*.

Le conseil ordonne l'impression du message, & sur la proposition de Rollin & de Soulié, il prend une résolution portant, que la brave armée d'Helvétie ne cesse de bien mériter de la patrie.

Dulaure a la parole. Il annonce que dans le département du Puy-de-Dôme, des royalistes, qui s'intitulent *les amis confédérés*, ont répandu un écrit séditieux par lequel ils menacent les autorités constituées de ce département si elles osent exécuter la loi sur les otages, de les en rendre responsables sur leur tête, elles & leurs familles. Ces royalistes osent annoncer cependant qu'ils n'entendent pas se mettre en rébellion contre la constitution & les lois ; mais seulement contre ce qu'ils appellent une horrible tyrannie.

Duprés (de la Charente), lit ensuite une lettre qui porte qu'un complot royaliste étoit prêt à éclater aussi dans ce dernier département. Des bandes étoient organisées, les chefs nommés ; il y avoit des manufactures & des dépôts d'armes. De vigoureuses précautions ont été prises contre ces trames liberticides.

L'un & l'autre préopinans demandent que dans le plus bref délai la commission des sept fasse son rapport sur les mesures à prendre pour sauver la patrie des dangers qui la menacent.

La proposition est adoptée, & l'impression des deux discours ordonnée.

Angereau a la parole pour une motion d'ordre. Il se croiroit coupable, dit-il, s'il gardoit le silence au milieu des dangers dont la république est environnée. Des hordes

de barbares, moins à craindre pour nous que nos divisions...

C'est vrai, s'écrient un grand nombre de membres.

Des hordes de barbares, reprend l'opinant, menacent nos frontières ; l'Italie qui nous a coûté deux années de travaux & de victoires est envahie ; ces peuples que nous appelions nos alliés, à qui nous avons promis, à qui nous avons donné la liberté, accablés, désespérés par les vexations, les extorsions atroces de nos agens, présentent la tête à un joug moins pesant. Au-dedans, le sang des républicains coule sous le fer homicide des royalistes ; la Vendée renaît de ses cendres ; au midi, au nord, l'assassinat est organisé ; le drapeau de la rébellion est déployé aux portes de Paris, presque sous les yeux de la représentation nationale ; & c'est ce moment qu'on saisit pour ranimer toutes les passions, toutes les haines ; cependant les mêmes destinées nous attendent ; quelqu'ait été la nuance de nos opinions, les rois nous ouvriront un tombeau commun.

Un grand nombre de voix : Oui ! oui !

Angereau. — Nos périls sont les mêmes ; il nous faut vaincre ou mourir ; oui, mourir ou vaincre, je le jure.

Nous le jurons tous, s'écrient les membres du conseil.

Angereau termine en invitant tous les républicains, toutes les autorités à l'union, qui, seule, peut ramener la victoire & assurer la prospérité & la gloire de la république. Il demande le renvoi de ses observations à la commission des sept, & qu'on s'occupe au plutôt de l'organisation des sociétés populaires, qui, sous la direction de la loi, raviveront l'esprit public & deviendront un foyer de lumières, de patriotisme & de vertus.

Les propositions d'Angereau sont adoptées ; son discours sera imprimé.

On lit un message du conseil des anciens, par lequel il transmet à celui des cinq-cents l'arrêté qu'il a pris relativement aux n^{os} 58 et 59 du *journal des Hommes-Libres*.

Eubanis prend la parole ; il expose que, lorsque le corps législatif a délivré les journaux des entraves de la loi du 18 fructidor, c'étoit pour qu'ils ranimassent l'esprit public et servissent la liberté, mais non pas pour qu'ils insultassent aux premières autorités de la république, et qu'ils vinssent par les calomnies qu'ils distillent, en saper les premiers fondemens. Nous sommes dans la position d'une ville qui, assiégée par les ennemis au-dehors, seroit foudroyée au-dedans par des citoyens en révolte.

La calomnie a été la perte des républiques anciennes ; elle est encore la perte des républiques modernes. C'est elle qui a traîné sur l'échafaud Vergniaux, Condorcet, les meilleurs républicains. A qui s'attache-t-elle aujourd'hui ? à un homme qui, le premier, a posé les principes de la liberté avec le plus de clarté, et réclamé ses droits avec le plus de force ; à un homme dont la probité intacte a reçu les hommages de tous les partis, et à qui on ne pourroit reprocher que son opiniâtre inflexibilité ; inflexibilité qui a toujours eu la patrie pour objet.

Mais ce n'est pas à Sieyes, à Barras qu'on en veut ; c'est au directoire, parce que sur lui reposent les espérances de tous les patriotes qui le regardent comme le port de la liberté. On commence par attaquer deux de ses membres, pour arriver aux autres ensuite. Il seroit trop mal-adroit de le menacer en masse. Qui pourroit ne pas reconnoître là la main de l'étranger ?

La calomnie ne va-t-elle pas ramasser ses accusations dans les anti-chambres de l'aristocratie ? N'est-ce pas l'aristocratie qui, la première, a répandu le bruit d'un pacte absurde que

ses échos répètent à l'envi ? Ne font-ils pas le procès au 18 fructidor , au 30 prairial ? Mais c'est en vain que le royalisme s'agite , il sera déjoué.

Cabanis demande que le conseil des cinq cents s'unisse à celui des anciens , & fasse un message au directoire

Un grand nombre de voix. — L'ordre du jour.

Plusieurs membres courent à la tribune.

Cabanis demande de plus le renvoi de ses observations à la commission chargée de présenter un projet répressif des délits de la presse , pour qu'elle propose quelques articles provisoires contre la calomnie écrite.

On demande l'impression du discours de Cabanis ; elle est ordonnée.

Texier-Olivier , qui prend la parole après Cabanis , ne dissimule pas que le message du conseil des anciens place ceux qui voudront parler sur ce message dans une fâcheuse alternative ; il leur faudra risquer de passer pour des partisans de la licence , ou pour des tyrans de l'opinion. L'orateur abordera néanmoins la question avec courage , quelque défaveur qui doive en jaillir sur son opinion.

Il annonce d'abord que nul n'a gémi plus que lui des calomnies , des injures , des grossièretés même dont on a , depuis quelques jours , environné deux membres du directoire. Mais quel parti le législateur a-t-il à prendre ? Porter une loi , si elle n'existe pas ; & si elle existe , la laisser appliquer par ceux à qui ce droit appartient. Toute autre intervention de sa part ne peut être qu'inutile ; & par cela même scandaleuse : aussi l'orateur regrette-t-il que cette dénonciation ait été faite aux anciens , sur-tout quand elle a donné lieu à Garat de se montrer si différent de lui-même , & si loin , dit Texier-Olivier , des hautes conceptions qu'il avoit montrées dans son rapport sur la liberté de la presse. Cependant l'orateur se plaît à rendre hommage aux civiques intentions du conseil des anciens ; il a pensé sans doute que l'intérêt de la patrie ne vouloit pas que le directoire fût laissé libre de n'opposer que le mépris aux injures dirigées contre deux de ses membres. Mais pourquoi le conseil des anciens n'a-t-il pas saisi cette occasion de donner une plus longue carrière à sa sollicitude ? Chaque jour un journal insulte les membres du conseil (*l'Ami des Loix* , Poulthier , s'écrie-t-on) , & deux membres du corps législatif sont désignés comme prenant part au journal. Ce journal s'est élevé avec indécence contre la loi de l'emprunt & celle des ôtages ; il a préparé de cette façon la désobéissance à ces lois. Il a insulté ces jours derniers Jourdan , Briot , Destrem , Augereau

Lesage-Sénault. — Et mille autres.

Texier-Olivier. — Il y a plus : avant-hier on crioit que les Jacobins étoient arrêtés , & on proclamoit les noms d'Augereau , de Stevenotte , & de plusieurs autres législateurs ; aux portes du conseil , on crie un pamphlet dans lequel on loge le conseil des cinq cents rue de l'Egoût , les anciens à Montmartre ; le ministre de la guerre , rue de la Mortellerie ; les royalistes , au Cap de Bonne-Espérance , &c. Ces excès n'ont donné lieu à aucune dénonciation. Le corps législatif n'est-il pas respectable aussi ? n'a-t-il pas aussi besoin de dignité & de popularité ? Pourquoi tant de zèle d'une part , et de l'autre tant d'indifférence ? Je demande que le conseil se borne à ordonner la mention de l'arrêté du conseil des anciens au procès-verbal.

Appuyé , entend un grand nombre de voix. D'autres demandent la parole ; d'autres que la discussion soit fermée.

Berenger va à la tribune ; le président lui dit que la parole est à Briot ; celui-ci s'écrie qu'il la cède à Berenger. On insiste pour que la discussion soit fermée : elle l'est.

On demande la priorité pour la proposition de Texier-Olivier. Delbrel propose d'adopter aussi le renvoi à la commission demandé par Cabanis. Ce dernier insiste pour le message.

Laujeac va à la tribune. Je demande la parole contre le message , s'écrie-t-il de sa place.

On réclame l'ordre du jour ; il est adopté , ainsi que le renvoi & la mention.

Talot propose un projet tendant à la formation de deux légions de 5000 hommes , l'une cis-rhôneane , l'autre polonaise. — Impression.

On revient au scrutin. Les billets du deuxième vase , seulement comptés hier , sont dépouillés. Le conseil décide que les billets d'un autre couleur que celle du vase où ils se sont trouvés , seront regardés comme nuls. En conséquence , les deux premiers chefs d'accusation sont écartés , l'un à la majorité de 217 voix contre 214 , l'autre à la majorité de 342 voix contre 90. Le troisième vase sera ouvert demain.

Le bureau est renouvelé. Boulay (de la Meurthe) est président ; les secrétaires sont Ludot , Arnould , Curé , Chollet.

CONSEIL DES ANCIENS.

Séance du 1^{er} fructidor.

Bar dénonce un pamphlet qui lui semble , dit-il , beaucoup plus dangereux que le journal des *Hommes Libres* , dans lequel on a cru voir le dessein d'avilir les autorités constituées. Ce pamphlet a pour titre : *Changement de domicile*. On y place le conseil des cinq-cents rue de l'Egoût , le conseil des anciens à Montmartre ; l'emprunt de cent millions rue Vaude-Gousset ; les conscrits rue des Boucheries ; le royalisme au cap de Bonne-Espérance. Les excuses que l'auteur de ce pamphlet ajoute pour atténuer ces outrages , ne montrent que davantage sa perfidie. On n'a taqué point seulement ici quelques individus ; on attaque la représentation nationale toute entière , & par conséquent le peuple. Je demande un message au directoire pour lui demander compte des poursuites qui ont dû être faites contre les auteurs , crieurs & colporteurs de ce pamphlet.

Cette proposition est adoptée.

On lit le message qui annonce la victoire remportée par l'armée d'Helvétie.

On procède au renouvellement du bureau. Cornet est élu président par 117 suffrages sur 189. Colombel (de la Meurthe) en a obtenu 65. Les secrétaires sont Lobjoy , Levacher , Lemenuet & Hervin.

Bourse du 1^{er} fructidor.

Rente provisoire , 2 fr. 25 c. — Tiers consol , 8 fr. — Bons $\frac{2}{5}$, 68 c. — Bons $\frac{3}{4}$, 00 c. — Bons d'arrérage , 59 fr. 75 c. , 60 fr. 75 c. — Action de 50 f. de la caisse des rentiers

La Chapelle d'Ayton ; 5 vol. in-12 figures , annoncée dans notre numéro d'hier , par erreur à 7 francs 50 centimes , est de 9 francs pour Paris & 11 francs 50 centimes , franc de port.

A. FRANÇOIS.